

S O D A V I

Île-de-France

Phase 02
Concertation

Le parcours de l'artiste:
besoins, enjeux, outils

**Chantier thématique 1:
L'ancrage territorial de l'artiste**

10 & 18 AVRIL 2019

TRAM
AMAC
DRAC IDF
ADAGP

L'ancrage territorial de l'artiste

CHANTIER THEMATIQUE 1

Thématique :

Quelle place et quelle responsabilité de chacun-e dans un écosystème des arts visuels en mutation ?

Objectifs :

- > Identifier les ressources actuelles de l'écosystème politique et culturel d'Île-de-France, afin de repenser la manière dont chacun.e des acteur-ric-e-s peut agir et accompagner un secteur en structuration.
- > Réfléchir sur les possibles articulations entre les politiques publiques pour les arts visuels sur un territoire régional complexe.
- > Imaginer des perspectives afin de replacer le projet artistique au cœur des dispositifs de soutien des collectivités.

Dates :

- > Mercredi 10 avril : ateliers #1 & #2 – 9h30 à 17h
- > Jeudi 18 avril : atelier #3 – 9h30 à 12h30

Lieu :

Ateliers Médicis

4 Allée Françoise N'Guyen
93390 Clichy-sous-Bois



Compte-rendu de la concertation

Le premier chantier thématique a rassemblé **70 participant-e-s** (67% de femmes et 33% d'hommes) sur les deux journées des 10 et 18 avril 2019. La répartition des profils était la suivante :

- > **Centre d'art : 22%**
- > **Artistes / collectifs : 38%**
- > **DRAC / État : 8%**
- > **Collectivités : 5,5%**
- > **Étudiants : 3%**
- > **Chercheurs : 1,5%**
- > **Réseaux, associations, syndicats : 19%**
- > **Critiques, commissaires : 3%**

Ce chantier thématique s'est articulé en trois ateliers, qui ont alterné des temps de travail collectif et des restitutions. Lors de l'atelier #1 (10 avril 2019), les participant-e-s ont posé **29 questions** à partir du sujet de la journée sur « l'ancrage territorial de l'artiste ». Les questions ont été regroupées au sein de **6 thématiques** et travaillées en groupe lors de l'atelier #2 (10 avril 2019), afin d'établir des constats. À partir de ces constats, une ou plusieurs **préconisations** ont été formulées par les participant-e-s et travaillées en groupe lors de l'atelier #3 (18 avril 2019).

Ce compte-rendu restitue l'ensemble des questions, constats et préconisations formulé pendant ce premier temps de concertation, à partir des 6 thématiques suivantes :

- 1. Qu'est-ce que l'ancrage territorial ?**
- 2. Quelles économies de l'art ?**
- 3. Quels nouveaux lieux intermédiaires ?**
- 4. Qu'est-ce que l'art fait au territoire ?**
- 5. Comment prendre en compte la diversité des parcours ? > Comment contrecarrer les systèmes d'exclusion des artistes ?**
- 6. Comment valoriser le travail des collectifs d'artistes ?**

1. QU'EST-CE QUE L'ANCRAGE TERRITORIAL ?

Questions

- > Comment concilier l'ancrage alors que la mobilité est un enjeu majeur ?
- > Que signifie « résider sur un territoire » pour un artiste ?
- > Y a-t-il un SODAVI des SODAVI ?
- > Pourquoi l'artiste devrait-il penser son ancrage territorial ?
- > Quel lien construire entre l'Île-de-France et les autres territoires en France (ouverture, passage géographique vers l'international) ?

Constats

- > Comment s'ancrer sur un territoire situé dans une zone éloignée des offres culturelles (en dehors de Paris) ?
- > Quel potentiel l'ancrage territorial permet-il à l'artiste ? À quoi et à qui cela sert ? Qui prescrit ce qu'est un territoire (les collectivités, les citoyens, l'artiste...) ?
- > Pourquoi faudrait-il ancrer les artistes (locaux, non locaux, exilés, permanents, natifs, temporaires...) ? Que fait l'artiste au territoire ? Que fait le territoire à l'artiste ?
- > Et si on ne disait ni ancrage, ni territoire ?

Préconisations

- 1. Offrir plus de temps pour la recherche sans contrepartie**
 - > Bénéficier de lieux en commun pour des résidences longues (entreprises, organisations, administrations)
- 2. Diminuer les problèmes liés à la multi-activité**
 - > Simplifier les régimes fiscaux et sociaux
- 3. Sortir du précaire**
 - > Décloisonner les dispositifs existants

2. QUELLES ÉCONOMIES DE L'ART ?

Questions

- > Qu'est-ce qui permettrait de faire fonctionner normalement le métier d'artiste, produire puis exposer ?
- > Comment une institution peut-elle soutenir une démarche collective d'artistes ? et de pratiques individuelles ?
- > Comment consolider son parcours artistique sur un territoire ?
- > Comment sortir l'artiste de sa précarité économique ?

Constats

- > Comment sortir l'artiste de la précarité économique ?
 - Appliquer des rémunérations, salaires, nouveaux statuts : proche de l'intermittence ?
 - Diversifier les curateur·rice·s ?
 - Parler davantage du marché, de l'argent privé ?
- > Quels éléments et formes de soutien faciliteraient la viabilité économique de l'activité des artistes ?
 - Avoir un lieu ressource, un lieu d'accueil (plus humain, moins informatif) qui permettrait de faire connaître le métier d'artiste, répondre aux questions et problèmes rencontrés (fiscalité, juridique, sociale...)
 - Faire appel aux syndicats d'artistes auteurs (CAAP, SNAP-CGT...), aux éditions du CNAP...
- > Comment une institution peut-elle soutenir une démarche particulière ou collective d'artistes ?
 - Avoir des explications aux refus des candidatures
 - Créer un fléchage des ressources : où et à qui s'adresser ?
 - Mieux accompagner en amont dans la réponse aux aides, appels à projets...

Préconisations

- 1. Application des dispositifs existants sur la rémunération des artistes : droit de représentation, droits de reproduction, 1 % :**
 - > Lister les dispositifs existants : droits de représentation, reproduction, 1%...
 - > Connaître les recommandations et chartes existantes
 - > Proposer des formations aux administrateurs des collectivités
 - > Créer des lois là où il n'y en a pas

1.1. Pour le 1% :

- > Rédiger une circulaire qui pourrait être diffusée auprès de tous ces services (Mairies, Départements, Régions) pour que la loi soit bien rappelée
- > Faire en sorte que les DRAC puissent, en amont de la mise en place du 1 %, réaliser un suivi et conseil avec les différents services des collectivités territoriales et veiller à l'application du 1 %
- > Sanctionner la non-application des lois (ex : 1%) ; la sanction doit être plus importante que 1 % du budget du chantier, pour qu'elle puisse dissuader de passer outre la loi, notamment avec la possibilité d'imposer à ces collectivités territoriales d'acquiescer des œuvres pour un budget équivalent à 2 % des travaux
- > Ouvrir les appels au plus grand nombre d'artistes et que le 1 % soit accessible à un plus grand nombre d'entre eux-elles. Par exemple, un·e artiste ne pourrait pas postuler s'il·elle a déjà réalisé x 1 % (nombre à définir) sur une période donnée

1.2. Pour les droits d'auteur :

- > Attention portée sur les chantiers qui existent et sont menés par des collectifs. Comment se réunir sur ces questions ? Comment échanger sur ces grilles de rémunération ? Comment échanger pour que ce ne soit pas des projets isolés ?

2. Réforme du régime de la sécurité sociale des artistes :

- > Former les agents de l'URSSAF Limousin aux problématiques spécifiques des artistes-auteur·rice·s

3. Création d'un statut permettant de rémunérer les artistes pendant leurs phases de recherche et d'expérimentation :

- > Entrer dans l'intermittence
- > Bénéficier d'un dispositif de rémunération proposé par les structures et revoir le 1 % diffuseur qui pourrait être modifié pour contribuer à une rémunération de base pour les artistes

4. Création d'un centre de ressources et d'informations :

- > Avoir un lieu d'accueil et d'échange humain

3. QUELS NOUVEAUX LIEUX INTERMÉDIAIRES ?

Questions

> Comment répertorier des lieux vacants pouvant potentiellement accueillir des collectifs d'artistes émergents (récemment sortis d'écoles) ?

> Comment les écoles d'art facilitent/participent à la transition entre vie professionnelle et vie étudiante ?

> Quels outils d'accompagnement pour les artistes à la sortie de l'école ou en milieu de carrière ?

> Quelle formation initiale face aux réalités administratives de l'artiste ?

> Quelles structures créer pour favoriser l'hybridation du secteur des arts plastiques avec d'autres secteurs ?

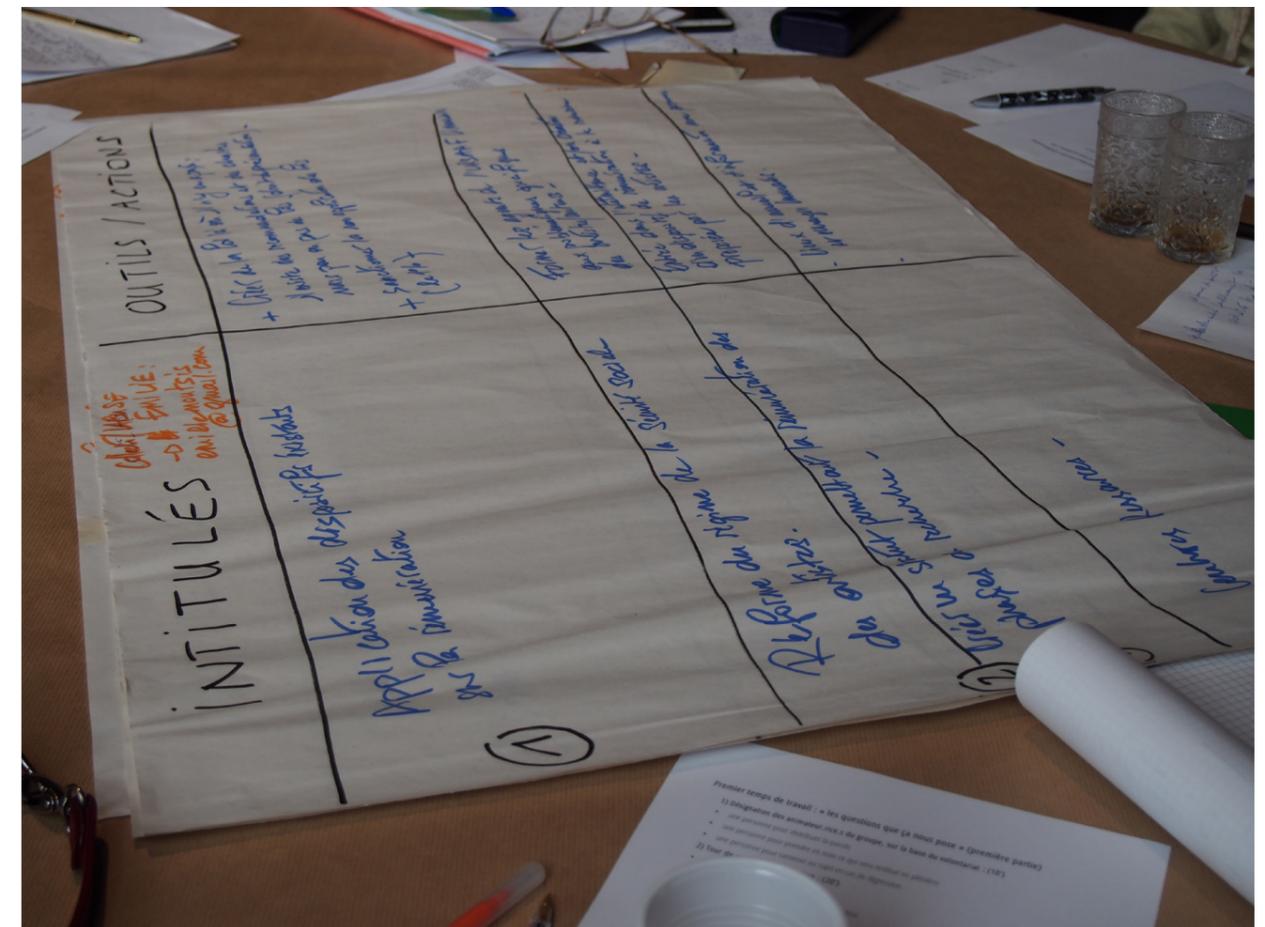
Constats

> Quels lieux et outils penser, favoriser, développer... pour accompagner les artistes (avec ou sans formation) afin de favoriser l'exposition et la réalisation des projets artistiques ?

Préconisations

1. Création d'un centre de ressources

- > Ouvert à tous les artistes (autodidactes, sortant d'écoles, parcours atypiques...)
- > Création de lieux ressources sous forme physique privilégiant l'échange humain
- > Accueillir, orienter, informer et accompagner l'artiste dans ses démarches administratives, fiscales, sociales... afin de connaître ses droits et être mis en réseau
- > Possibilité de s'appuyer sur de nombreux réseaux existants en France (réseaux spécialisés ou territoriaux)
- > Difficultés pour la mise en œuvre de cette préconisation :
 - Manque d'experts en matière juridique, fiscale et comptable pour accompagner les artistes sur les questions régulières
 - Difficultés à faire circuler l'information et à toucher tous les artistes, notamment la sémantique utilisée qui peut générer des sentiments d'exclusion



4. QU'EST-CE QUE L'ART FAIT AU TERRITOIRE ?

Questions

- > À quoi peuvent bien servir les artistes (démocratie participative) ?
- > Quels sont les circuits courts pour apporter l'art là où il n'y en a pas ?
- > Quelle implication pour la population locale (hors scolaire) dans l'installation d'une œuvre, d'un artiste, d'un atelier... ?
- > Quelle mise à disposition d'informations et quels moyens d'échange entre artistes et son environnement de proximité ?

Constats

- > Il se passe quelque chose entre art et territoire. Quelles seraient les bonnes pratiques, les bons outils pour avoir un écosystème de paroles ?
- > Comment chacun des acteur·rice·s présent.e.s sur un territoire peut-il-elle contribuer au bon développement, à l'installation, à développer une appartenance pour une œuvre dans l'espace public, un centre d'art... ?
- > Que ça soit du côté des collectivités territoriales, des habitants, des promoteurs immobiliers, des urbanistes, des artistes ou des équipes qui travaillent dans des centres d'art contemporain ; comment créer un « écosystème de paroles » entre ces acteur·rice·s ?
- > Comment penser le territoire comme un lieu de vie ? Comment penser l'espace public comme un lieu d'art ? Comment transformer l'art en lieu de vie ? L'art révèle-t-il le territoire ou le territoire révèle-t-il l'art ? L'art contribue-t-il à la co-construction d'un territoire ?
- > L'art permet de créer des espaces communautaires sur un territoire (anciennes friches réhabilitées en centres d'art, squats, etc.) mais l'art sur le territoire est souvent instrumentalisé à des fins économiques, sociétales, sociales, immobilières, politiques. L'art peut donc être catalyseur mais aussi très conflictuel entre les différents acteur·rice·s d'un même territoire.

Préconisations

1. Avoir des projets durables

- > Avec le soutien des différents acteur·rice·s sur la longévité
- > Principalement des collectivités territoriales : pour avoir un soutien des politiques non soumis aux mandats
- > Pérenniser les installations et projets artistiques sur le territoire.

2. Développer une véritable politique d'ateliers-logements

- > Mettre à disposition les ateliers vides qui sont aujourd'hui prêts pour les artistes
- > Identifier le parc d'ateliers et d'ateliers-logements existant
- > Créer une plateforme qui permette d'enregistrer toutes les demandes des artistes en matière d'ateliers et d'ateliers-logements ; centraliser toutes ses demandes afin que les artistes gagnent du temps ; rendre les démarches moins coûteuses en évitant d'envoyer autant de dossiers qu'il y a de structures
- > Légiférer sur le statut d'atelier d'artiste. (La structure juridique qui existe aujourd'hui est assez contrainte. Ce sont des baux commerciaux. Il n'y a aucune flexibilité pour l'artiste et le bailleur. Il y a un gap entre la résidence, qui est une manière d'accompagner un artiste sur un temps donné de quelques mois et le bail d'artiste, en général de 3, 6, 9 ans et plus. Mais il n'y a pas d'intermédiaire.)
- > Mettre en place une aide à l'achat d'ateliers, selon un système de location-vente qui permettrait à des artistes de payer leur loyer et d'en devenir propriétaires au bout d'un certain temps
- > Rendre la construction obligatoire d'un atelier par nouvelle construction de bâtiment
- > Gestion concertée entre les acteur·rice·s d'un territoire : artistes, centres d'art, associations, habitants, collectivités territoriales
- > Développer un suivi des artistes
- > Inciter les promoteurs à construire des ateliers, sur le modèle du 1 %

3. Rendre le 1% artistique obligatoire (et contraignant)

- > Respect obligatoire de cette loi et sanction si non respectée, établir des mesures de pénalités, d'amendes, etc. pour responsabiliser les gens vis-à-vis de cette loi
- > Obtenir une normalisation et centralisation des procédures (ex : avoir des contrats-type) pour faciliter la tâche des administrateur·rice·s et des artistes
- > Avoir une instance régionale pour gérer ce dispositif en région
- > Envisager différentes actions pédagogiques et de médiation sur le territoire par rapport aux 1%
- > Répondre au manque de formation des personnels administratifs chargés de l'application de cette mesure sur les territoires
- > Répandre l'art sur le territoire
- > Élargir ce dispositif du 1 % au parc privé (éventuellement avec une incitation fiscale)

5. COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES PARCOURS ? > COMMENT CONTRECARRER LES SYSTÈMES D'EXCLUSION DES ARTISTES ?

Questions

> Comment fait-on pour ouvrir les espaces au « transgénérationnel » ?

> Comment fait-on pour que les projets aidés, subventionnés, soient plus divers ?

Constats

> Quels sont les accompagnements réels des artistes étrangers (logement, atelier...) ?

> Comment devenir artiste hors des parcours obligés ?

> Quel est l'accès des minorités (femme, racité, LGBTQI+) aux réseaux artistiques professionnels (lieux, moyens) et leur rôle ?

> Lutter contre l'isolement, la précarité, le sexisme, le racisme, la discrimination LGBTQI, la xénophobie, le validisme, le jeunisme

> Favoriser l'égalité territoriale dans la répartition des établissements culturels

> Permettre l'accès aux ressources : logement, atelier, argent

> Multiplier les réseaux, les relais, les collectifs

> Diversifier les moyens de diffusion (média)

> Redonner du sens aux mots, parler de « différence » et non de « diversité », de « lien » et non de « réseau »

> Accepter de complexifier, multiplier au lieu d'établir des quotas

> Situer les savoirs

> Sortir d'une pensée binaire

Préconisations

1. Remettre en question le système de valeur au sein des écoles d'art et des institutions afin d'encourager des parcours atypiques et de favoriser la diversification (vs uniformisation actuelle)

> Avoir des groupes de réflexion et une pédagogie expérimentale

> Réorienter les critères des institutions

> Adopter une attitude d'égalité politique entre les acteurs

2. Remettre en question et modifier ou adapter la sémantique liée à notre milieu professionnel

3. Repenser les relations de pouvoirs au sein des équipes de travail des institutions

4. Créer des écosystèmes égalitaires

> Créer des groupes de réflexion

> Revoir les modalités de recrutement

> Avoir plus de transparence dans les dispositifs de sélection, les recrutements et la diffusion des artistes

5. Inclure systématiquement les artistes au sein des instances de décision aussi bien pour l'attribution de bourses que dans la gouvernance des institutions et centres d'art

6. COMMENT VALORISER LE TRAVAIL DES COLLECTIFS D'ARTISTES ?

Questions

- > Qu'est-ce qui fait collectif ? Pour quelle fonction ?
- > Pérennisation des ateliers partagés : quelles limites ?
- > Comment préserver l'autonomie des collectifs ?

Constats

- > Reconnaître les missions des collectifs d'artistes : ateliers abordables, lieux de diffusion, lieux de production
- > Reconnaître le droit à l'expérimentation dans la ville (en contrepartie d'une action territoriale ?)
 - Pour cela, besoin de clarifier le statut des lieux intermédiaires : quels sont les différents modèles de conventions, de baux... et quelle est la contrepartie pour le territoire ? Avec quel modèle de gouvernance ?
- > Améliorer l'accès aux aides :
 - des subventions pour les collectifs peuvent-elles être envisagées par les collectivités, DRAC ?
 - des lieux pensés pour les collectifs (ex : de la Cité des arts pour les artistes)
 - Bénéficiaire de prix décernés aux collectifs

Préconisations

1. Soutien aux collectifs d'artistes

- > Réaliser un diagnostic des besoins des collectifs
- > Créer des dispositifs de soutien : bourses, subventions, prix, résidences
- > Créer des temps d'échange entre les pouvoirs publics et les artistes pour comprendre les différents enjeux des artistes en collectif
- > Inviter certain-e-s privé-e-s pour les sensibiliser à la question de l'occupation temporaire

2. Reconnaître la place des collectifs dans la cité

- > Créer un cadre juridique et administratif pour les collectifs
- > Avoir une base de données commune d'informations pour les collectifs
- > Recenser des cadres existants (modèles de contrats existants)
- > Fédérer le réseau en cartographiant les lieux indépendants, ce qui permettrait de favoriser un réseau de diffusion
- > rendre compte auprès des habitants du nombre d'initiatives

indépendantes dans la ville (événements artistiques et festifs toutes les semaines)
 > Amener les architectes dans le débat et les faire se concerter avec les artistes et les pouvoirs publics dans des projets privés pour construire la culture du Grand Paris

3. Reconnaissance de l'importance de l'expérimentation

- > Créer une charte ou un statut pour les artistes en collectif leur permettant de répondre aux marchés publics, appels à projet
- > Repérer les bâtiments, bureaux, espaces disponibles, et anticiper leurs disponibilités
- > Renforcer les liens entre le secteur culturel et celui de l'aménagement



Rappel du déroulé

ATELIER #1 & #2 | MERCREDI 10 AVRIL : 9H30 – 17H

- 9h30** Accueil des participant-e-s
- 9h50** Ouverture
- > Présentation des Ateliers Médicis, par **Cathy Bouvard**, directrice, en présence de **Princia Itoua** et **Feda Wardak**, artistes associés
- > Présentation du SODAVI et de la concertation, par **TRAM**
- > Présentation du programme, par **l'agence amac**
- 10h15** Introduction du chantier thématique, par **Isabelle Mayaud**
- > *Appréhender le parcours de l'artiste en le-la situant au sein d'une écologie d'acteur-riche-s permet de préciser les modalités d'ancrage des carrières individuelles. En Île-de-France, l'état des lieux réalisé au cours de la première phase du SODAVI a mis en lumière un certain nombre d'espaces dédiés au secteur des arts visuels : lieux de production, de diffusion, de formation, etc. Afin d'introduire ce premier chantier, cette présentation s'intéressera à un type de lieu spécifique : les espaces de production mutualisés par et pour les artistes.*
- 10h30** Travail en groupes et restitutions
- 12h30** Pause déjeuner
- 14h** Reprise du travail en groupes et restitutions
- 16h45** Clôture de la journée, par la **DRAC Île-de-France** et **l'agence amac**
- 17h** Fin de journée

ATELIER #3 | JEUDI 18 AVRIL : 9H30 – 12H40

- 9h30** Accueil des participant-e-s
- 9h50** Ouverture
- > Présentation des Ateliers Médicis, par **Cathy Bouvard**, directrice
- > Présentation du SODAVI et de la concertation, par la **DRAC IDF** et **TRAM**
- > Présentation du programme et retour sur les ateliers #1 & #2, par **l'agence amac**
- 10h30** Travail en groupes
- 11h45** Restitutions
- 12h15** Synthèse du chantier thématique, par **Mathilde Villeneuve**
- 12H30** Clôture de la matinée, par la **DRAC Île-de-France** et **l'agence amac**
- 12H40** Fin de la matinée

AVEC LA PARTICIPATION DE...

- Isabelle Mayaud** Docteure en sociologie (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris / UMR 7217), Isabelle Mayaud parlera de ce qu'elle nomme les « Lieux en commun », suite à sa récente enquête initiée par la Direction générale de la création artistique et réalisée avec le concours de la FRAAP.
- Mathilde Villeneuve** Commissaire d'exposition et critique, co-dirictrice des Laboratoires d'Aubervilliers de 2013 à 2018, Mathilde Villeneuve proposera un bilan pour clôturer ce chantier thématique. Elle publie régulièrement des chroniques de littérature et de cinéma sur son blog <https://mathildevilleneuve.wordpress.com/>, participe à l'émission *La Dispute* de France Culture et écrit sur le média en ligne *AOC*.
- Princia Itoua** Artiste, Princia Itoua est né à Dongou (Congo) et diplômé de l'École d'Art de Metz. Il est actuellement en résidence de recherche et de production aux Ateliers Médicis. Il est lauréat de la *Sélection Ateliers Médicis* au salon de Montrouge 2018.
- Feda Wardak** Architecte, Feda Wardak est né à Peshawar (Pakistan) et diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville. Il est actuellement en résidence recherche et production aux Ateliers Médicis. Après avoir été lauréat de *Création en cours* en 2016, il est associé aux Ateliers Médicis depuis 2018.
- Folle Béton** Initiée par des étudiants de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs et des Beaux-Arts de Paris, Folle Béton soutient la réalisation d'événements artistiques et expérimente divers formats d'exposition et d'accrochage. Elle réunit des jeunes artistes plasticiens, graphistes, régisseurs et commissaires d'exposition (follebeton.com).
- Le Wonder** Le Wonder occupe de larges complexes désaffectés de Saint-Ouen à Nanterre en passant par Bagnolet, depuis cinq ans. L'association façonne ces bâtiments à son image : des lieux hors du temps, habités et pensés, par et pour des artistes, des musiciens, des réalisateurs, des curateurs, des poètes, des cuisiniers et des chercheurs. Aujourd'hui au Wonder/Zénith de Nanterre, l'équipe fondatrice – composée de neuf artistes – est animée par la même volonté d'action et d'autonomie. Le Wonder accueille dorénavant 65 artistes et trois programmes de résidences internationales.
- Courants faibles** Courants faibles est un collectif d'artistes qui conçoit depuis 2005 des dispositifs coopératifs au sein d'institutions et d'organisations. Leur approche consiste à impliquer les usagers d'un lieu ou d'un territoire en faisant émerger d'autres façons de penser et d'agir. Il cherche à renouveler le regard sur l'environnement et les pratiques en développant une relation à l'art sans l'objet d'art.
- La Buse** Réseau autonome et informel, La Buse s'intéresse aux conditions de travail des travailleur-euse-s de l'art. Elle a pour objectif de dégager des voies pratiques, théoriques et juridiques en créant des liens entre des personnes venues d'horizons différents. La Buse interroge le milieu de l'art en tant qu'il est aussi un milieu de travail. Elle cherche à provoquer des rencontres, à susciter des échanges, à proposer des outils et à initier des actions concrètes auprès de structures aux pratiques non éthiques, voire illégales.
- ForTune *DUUU Radio** Eva Barto et Estelle Nabeyrat préparent une nouvelle émission ForTune avec *DUUU Radio, qui accompagnera le SODAVI Île-de-France pendant cette phase de concertation. ForTune est une émission radio qui s'intéresse au monde de l'art en tant que monde du travail. C'est un espace permettant à la fois de dresser un état des lieux des conditions de travail actuelles tout autant qu'un espace de partage des initiatives qui entendent informer et aider ces mêmes (futur-e-s) professionnel-le-s. L'émission est retransmise en direct sur la plateforme *DUUU puis en podcast et se veut interactive.



Contact et informations auprès de TRAM :

sodavi@tram-idf.fr

01 53 34 64 15

<http://tram-idf.fr/sodavi-idf/>

Un grand merci aux Ateliers Médicis pour leur accueil les 10 & 18 avril 2019.

